

## Compte Rendu du CA de l'UL du 27/09/2022 par le SNPTES

Le CA débute à 9h00

Procurations : 8

### 1. Informations de la Présidente

H. LESOURD est la nouvelle Directrice de Cabinet.

Chargé(e)s de mission : J.P. ATON à l'intégrité scientifique (1 an maximum car retraité). G. HAMEZ pour le franco-allemand. C. GAUCHER aux ressources humaines. N. BECK pour Sciences avec et pour la société. C. SCHMITT à entrepreneuriat et inter-preneuriat. Immobilier : P. LEBLOND et P. MARANGE (pour le Campus Aiguillettes) et G. MAIRE (pour le campus Saulcy). Sécurité-défense : E. BAJIC.

DGS : F. HINSBERGER passe à la DAPEQ, responsable du contrôle interne. Le CA la félicite pour son travail. Sous-directeur vie institutionnelle et conventions (DAJ) : R. COUVAL. Déléguée Responsabilité Sociétale des Universités (RSU) et conseillère présidente : F. DAMOUR. Délégué Égalité, diversité, Inclusion (EDI) : Y. CARDELLINI.

Présidente : une semaine de travail entre les universités d'EURECA-PRO commence actuellement, ce qui explique l'absence de certains VPs.

Réflexions avec la rectrice et les établissements sur la vie étudiante, pour que chacun s'enrichisse des pratiques des autres.

Propositions de la Ministre, former tous les étudiants aux problématiques de la transition écologique. On s'en réjouit.

Revalorisation des contrats doctoraux dans le cadre de la LPR : à partir de 2023, le salaire des doctorants sera porté à 1975 €, quelle que soit leur année de thèse.

Situation financière : beaucoup d'interrogations, notamment concernant l'énergie et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (15 M€ en année pleine), supportée en 2022 par les Etablissements sans compensation de l'Etat. Les orientations budgétaires proposées pour 2023 consistaient à temporiser le temps de réfléchir à un nouveau modèle. La situation est en cours de dégradation même si le résultat 2021 est positif, avec plusieurs effets masquants. Le Fonds de Roulement diminue. Donc la situation est saine, mais les choses ne vont pas dans le bon sens.

Le GVT est toujours en hausse, non compensé. La hausse du point d'indice (7,5 M€ en cours) ne sera pas compensée en 2022. Pour l'énergie on s'attend à une hausse de 5 M€ (?) compensée à une hauteur inconnue par l'Etat. Donc un prélèvement important (14 M€ ?) est à prévoir sur le Fonds de Roulement (38 M€ restent disponibles). Pour 2023, le besoin de financement estimé est de 15 à 23 M€, avec de nombreuses incertitudes. Donc fin 2023 le Fonds de Roulement disponible serait proche du seuil d'alerte. Le budget 2023 sera impossible à équilibrer dans ces conditions.

Solutions : augmenter nos recettes pour alimenter l'enveloppe EMEB et/ou consommer moins.

On a vu la proposition de fermeture de l'Université de Strasbourg. L'UL ne fermera pas, et pas de déport de la charge collective vers la charge individuelle (augmenter le télétravail qui transférerait la charge sur les personnels et étudiants).

Un représentant du collectif ESPOIR signale que cela fait 10 ans qu'ils alertent sur le fait que les choses ne vont pas. On voudrait en plus la dévolution du patrimoine ?

Un autre représentant souligne que tout cela correspond aux conséquences de la LRU.

Présidente : c'est la première fois concernant le point d'indice, que l'Etat décide unilatéralement de dire aux Universités de se débrouiller seules !

Un représentant du Collège A demande si on a un plan d'économies d'énergie en cours.

Présidente : il ne faut pas être vertical sur les consignes de chauffage, c'est-à-dire que les consignes ne viennent que « du haut ». On a 250 bâtiments, leur confort thermique est très différent : certains sont bien isolés et on peut donner des consignes, d'autres le sont mal et on a déjà du mal à les chauffer. Il faut avoir un travail de fond sur la transition écologique au-delà de l'urgence à traiter aujourd'hui sur le renchérissement des tarifs.

Présidente : le volume du GVT devrait progressivement diminuer, mais il ne disparaîtra pas. La campagne d'emplois 2023 ne sera pas impactée. Sur la campagne d'emplois 2024, cela sera à discuter. Concernant l'offre de formation, il faut temporiser.

Ordonnance sur la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, concernant toutes les personnes décisionnaires dans la chaîne financière. Tous les ordonnateurs seront désormais en position de responsabilité, notamment financière à titre personnel. On passe à une approche par risques avec un contrôle sélectif et a posteriori plutôt qu'exhaustif et a priori : on constate les fautes les plus graves qui entraînent un risque financier significatif pour celui qui commet la faute (délégrant, délégataire, et/ou Agent comptable désormais). C'est donc un régime de responsabilité répressif introduisant la notion d'infraction financière, conduisant à une sanction (1 à 6 mois de traitement potentiellement). On attend les mesures déclinant l'ordonnance (arrêtés et décrets). Il faut donc identifier dans chaque composante les opérations porteuses de risques pour anticiper les problèmes. Le CA ne sera donc plus concerné par des demandes de remises pour l'Agent comptable (quand celui-ci est mis en débet), car il recevra désormais une amende, qui ne peut faire l'objet d'une remise.

Un représentant du Collectif ESPOIR présente une motion RIPEC : ceci introduit une notion de rémunération au mérite (volet 3). L'établissement a voté une prime uniforme de 5 000 € pour l'ensemble des personnels. Se pose la question de l'évaluation sur le terrain, que les agents ont estimé ne pas pouvoir mener le plus souvent. On crée une mise en concurrence permanente. Il s'agit de lancer une alerte. A noter que certaines OS ont signé la LPR, même si elles ne sont pas de ferventes défenseuses de la loi.

Un représentant du Collège B précise que la loi est votée par le législateur, certaines OS ont pu soutenir le protocole proposé en parallèle, mais certaines mesures ont été unanimement rejetées. Le C3 du RIPEC remplace la PEDR, que 18% seulement touchaient. Avec le C3 on sera à 45%, donc ce sera nettement mieux.

Un représentant du Collège A pense que ce qui pose problème c'est le RIPEC C3, on ne peut être contre l'ensemble du principe. Le C3 est certainement moins injuste que la PEDR, et même si l'évaluation est trop présente, déléguer à l'extérieur (CNU) n'est pas la panacée.

Présidente : sa position personnelle consiste à partager globalement les positions précédentes, le RIPEC C3 est moins sélectif que la PEDR. Mais le processus est chronophage et perturbant. Elle est gênée par une prise de position du CA ce jour et s'abstiendra en cas de vote.

*Votre représentant intervient pour préciser que le SNPTES fait partie des OS qui ont signé le protocole LPR, il comprend les interrogations sur les aspects évaluatifs du RIPEC C3 mais signale que les BIATSS connaissent cette évaluation depuis des années sans que les enseignants-chercheurs y aient trouvé à redire...*

## **2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 21 juin 2022**

Vote : unanimité pour.

## **3. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 11 juillet 2022**

Vote : unanimité pour.

### **Enjeux Stratégiques**

#### **4. Réponse à l'Appel à Projets « Accélération des Stratégies de Développement des Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche – ASDESR » (information, échanges)**

Point reporté.

#### **5. Création de commissions de l'Université de lorraine :**

##### **a. Moyens**

##### **b. Facilitation du fonctionnement de l'Établissement**

##### **c Suppressions des commissions existantes (hors commission achats)**

Présidente : il s'agit d'installer des lieux d'échange, avec 2 commissions liées au CA.

Président(e) de commission : défini par le nombre d'élus aux élections aux Conseils Centraux. Donc C. SCHMITT pour la commission des moyens (1<sup>er</sup> choix), et J.M. MARTRETTE pour la facilitation (2<sup>ème</sup> choix). Ceci pose un petit souci car J.M. MARTRETTE est de ce fait le 3<sup>ème</sup> représentant de la liste UL-ENSEMBLE et ITRF-Bi-O dans cette commission alors que la Présidente souhaite au plus 2 représentants, Président(e) de la commission inclus.

Un représentant du Collectif ESPOIR regrette le choix d'avoir associé UL-ENSEMBLE et ITRF-Bi-O car autrement, ESPOIR aurait été la 2<sup>ème</sup> liste en nombre d'élus donc aurait choisi la présidence de commission juste après C. SCHMITT. Le Président ne peut être neutre dans les discussions, donc soucieux avec cette configuration.

Un représentant du Collège A est également interpellé par l'association UL-ENSEMBLE et ITRF-Bi-O, on devrait respecter l'organisation des listes. Il est également favorable à l'équilibre, donc au fait que le président soit membre de la commission.

Présidente : c'est elle qui a demandé à UL-ENSEMBLE et ITRF-Bi-O de s'associer vu la proximité de leurs propositions.

Un autre représentant du Collège A trouve que ce serait mieux que le président de la commission soit membre de celle-ci.

Une représentante de l'association UL-ENSEMBLE et ITRF-Bi-O est donc retirée et remplacée par J.M. MARTRETTE, ce qui leur donne également 2 représentants exactement.

Vote sur la création de ces commissions : unanimité pour.

Vote sur la suppression des commissions existantes : 1 abstention, autres pour.

## **Vie Institutionnelle**

### **6. Désignation de 2 représentants du collège Personnalités Extérieures du Conseil d'Administration au Bureau du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine**

VP CA : pas de propositions reçues. Pas d'autres en séance.

### **7. Désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et des autres personnels au Conseil d'Administration de la Fondation de Coopération Scientifique ID+ Lorraine**

VP CA : 3 candidats proposés par le bureau de la Fondation.

Vote : 4 contre, autres pour.

### **8. Examen des projets de règlement intérieur des huit écoles doctorales de l'Université de Lorraine**

Un représentant du Collège B note que ce vote permettra la mise en place de l'arrêté du 26 août 2022 qui met en place le serment du docteur, c'est un vrai problème déontologique, donc votera contre.

Vote : 3 contre, 4 abstentions, autres pour.

### **9. Examen des statuts de l'UR 7305 Littératures, Imaginaires, Sociétés – LIS**

Point reporté.

### **10. Examen des statuts modifiés de l'UFR Langues pour Spécialistes des Autres Disciplines (LANSAD) : changement d'une personnalité extérieure du conseil**

Vote : unanimité pour.

## **Ressources Humaines**

### **11. Lignes Directrices de Gestion du Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)**

VP CA : rappelle le contexte de la mise en place de la composante C3 du RIPEC. Il n'y a eu que 5 jours pour nommer 2 rapporteurs pour chacun des 470 dossiers reçus, donc un temps très court pour analyser ceux-ci, dans un contexte de changement de Président de l'UL, etc.

Méthode : un seul corpus, pas comme pour l'avancement par grade et corps, des GT notamment issus du CT pour évaluer les dossiers, prise en compte du fait que les notes revenant du CNU ne sont pas toujours uniformes en fonction de la section.

NB : pour la composante C2, pas de dotation ni de texte, on est donc en attente... L'UL a décidé de basculer le système de PCA en C2. Mais la prime ne peut plus être transformée en décharge...

Vote : 7 abstentions, autres pour.

## **12. Campagne de publication des emplois d'enseignants du second degré – 1<sup>ère</sup> vague 2023**

Vote : 4 abstentions, autres pour.

## **13. Missions d'expertise - complément**

Vote : 1 abstention, autres pour.

## **Motion**

Vote de la Motion sur le RIPEC déposée par ESPOIR et modifiée : 4 abstentions, autres pour.

## **Recherche & Valorisation**

### **14. Avenant de l'accord-cadre SATT Sayens-UL**

VP CS : rappel des missions transférées de l'UL vers la SATT et de celles gardées à l'UL (DRV, SD Valorisation Innovation). Un avenant est nécessaire, car l'accord cadre initial a pris fin le 29 juillet 2020. La renégociation est longue, car elle inclut BPI France entre-autres. Les propositions faites finalement renforçaient le rôle de la SATT, et ont été refusées par l'UL, qui propose simplement de prolonger l'accord cadre initial jusqu'au 28 juillet 2025.

Un représentant du Collège B votera contre, car la SATT est une institution qui a nécessité un investissement massif qui a préempté des missions universitaires. Mais en fait il a fallu recréer une sous-direction Valorisation pour effectuer les missions, la SATT est donc inutile et phagocyte du financement.

Présidente : sur le fond, on partage mais malheureusement on n'a pas la possibilité de faire autrement, alors autant être pragmatique.

Vote : 4 contre, 6 abstentions, autres pour.

*Votre représentant s'est abstenu car il partage le point de vue de la Présidente : l'articulation SATT - UL est discutable, mais on ne peut faire sans SATT.*

## **Formation & Insertion Professionnelle**

### **15. Création du DU Expert de justice**

Point reporté.

### **16. Création du DU Cardiologie Interventionnelle Structurale**

### **17. Création du DU Cannabis Thérapeutique, avantages et utilisations**

### **18. Création du DU Piloter et Gérer les Pratiques du Stand-up Paddle (SUP)**

Un représentant du collège B note que le coût moyen de formation est de 3 600 €, mais si les participants sont sportifs de haut niveau, ils paieront 2 800 €, donc des problèmes d'équilibre financier pourraient se présenter.

Un représentant UNEF est contre l'ouverture de ce DU, il vaut mieux mettre les moyens sur la Licence et le Master.

Vote groupé sur les points 16 à 18 : 3 contre, 2 abstentions, autres pour.

### **19. Création du DU Formation à la Recherche Clinique Épidémiologique (FORCE)**

VP CA : des questionnements en Conseil de la Formation, car le dossier n'est pas clair : enseignement à distance non indiqué, options obligatoires et optionnelles peu précisées, cela apparaissait partiellement comme un rattrapage d'UE classiques. Il est proposé de ne pas procéder au vote de ce point et de demander aux porteurs de reprendre leur dossier.

Point retiré.

### **20. Création du DU Coordination en Gériatrie**

### **21. Modification du DU Formation des Professionnels en Hospitalisation à Domicile**

### **22. Actualisation des modalités de mise en œuvre de la Césure**

### **23. Accréditation du Diplôme d'État (DE) Infirmier de Bloc Opératoire (IBO)**

### **24. Ouverture du Parcours « Biologie Médicale et Biotechnologie » au sein du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Génie Biologique - rentrée 2023**

### **25. Adaptations locales des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) – BUT 1 et 2 :**

- a. IUT Nancy-Charlemagne**
- b. IUT Épinal-Hubert Curien**
- c. IUT Henri Poincaré de Longwy**
- d. IUT de Metz**
- e. IUT de Moselle-Est**
- f. IUT de Thionville-Yutz**
- g. IUT Nancy-Brabois**
- h. IUT de Saint-Dié**

## **26. Validation des modèles de conventions en Formation Professionnelle**

Un représentant du Collège B émet une remarque générale sur les DU, qui sont régulièrement juste à l'équilibre financièrement. Or ils génèrent souvent des heures complémentaires de la part des enseignants, donc pèsent sur le budget de l'établissement. Ils devraient donc compenser financièrement ces coûts.

Présidente : on va repenser le parcours d'analyse de ces DU.

Vote groupé sur les points 20 à 26 : 2 contre, 3 abstentions, autres pour.

## **Affaires Financières & Comptables**

### **27. Admission en Non-Valeur de créances au montant supérieur à 10 000 €**

Agent Comptable : article 193 du décret GBCP : l'AC peut proposer des admissions en non-valeur si le recouvrement des créances s'avère impossible (débiteur parti à l'étranger, liquidation judiciaire d'entreprises, etc.). L'admission en non-valeur apure les comptes mais n'éteint pas la créance, qui peut toujours être récupérée (cela arrive d'ailleurs, précise-t-il suite à une question de votre représentant).

Vote : unanimité pour

## **Question diverse**

### **Rentrée en PASS**

Présidente : ne dispose d'aucun témoignage corroborant les dires émis sur expression-libre. Il faut que les témoins signalent tout fait de ce type à la Présidence. Par ailleurs, le courriel initial utilise des mots qui entraînent une interprétation des faits (la comparaison avec le régime Pinochet par exemple).

La Présidente s'assurera que les consignes sont bien comprises par les personnels surveillants, peut-être commettent-ils des erreurs mais les conditions (plusieurs centaines d'étudiants) sont difficiles. Il faut aussi reconnaître leur travail. Elle s'interroge sur la part que prennent les prépas privées dans l'entretien de ce type de discours anxiogène, en instrumentant potentiellement ces situations.

La Présidente est pour que les cours universitaires soient disponibles en ligne sous licence Creative Commons, mais cela ne peut s'appliquer au PASS du fait précisément de l'existence des prépas privées.

Un représentant du Collectif ESPOIR a reçu des témoignages qui laissent peu de doutes sur les excès. Les étudiants sont souvent empêchés de témoigner. On a aussi connu des interventions de redoublants pour perturber les cours, bref la situation du PASS est très particulière. Enfin la présence d'officines tierces renforce ce problème. Le contenu d'un cours vaut quelque chose, il serait normal que l'UL s'empare du sujet de la production intellectuelle des enseignants et enseignants-chercheurs.

Un représentant du Collège A signale que ce ne sont pas des vigiles qui gardent les amphithéâtres, mais les officines privées pratiquent la désinformation. Elles effectuent du démarchage de plus en plus tôt, souvent avec l'aide d'étudiants qui prospectent pour elles. On est donc quasiment obligés de forcer les étudiants à venir en cours et à ne pas enregistrer les enseignements diffusés. Il faut bien comprendre qu'il y a des possibilités de recours d'étudiants pour peu que dans 2 amphithéâtres, un mot différent ait été utilisé, ou qu'une réponse ait été donnée dans l'un, et pas dans l'autre. Diffuser un cours unique pour tous est donc obligatoire. Il faut écouter les étudiants, mais avoir un peu de recul sur la description des

faits. Les officines remettent donc du charbon dans la machine en entretenant des peurs qui favorisent leurs intérêts.

Présidente : on a clairement un problème de fond sur les pratiques pédagogiques dans ces formations.

Un représentant du collège A demande quelle est la mission précise des surveillants.

Présidente : il y a entre autres la vérification du fait que les étudiants suivent les cours de façon correcte (éviter les bruits, chahuts, etc.), être un point de contact en l'absence des enseignants, etc.

Ce représentant explique qu'en tant qu'enseignant, il faut aussi reconnaître quand les demandes ne sont pas légitimes, par exemple quand on reproche aux enseignants que la parole n'est pas toujours la même.

Les représentants FEDELOR ont également eu des retours, et il y a probablement un problème de communication entre les étudiants et l'équipe pédagogique. Les étudiants ne sont pas au courant du rôle exact des surveillants. Il est difficile d'aborder ces questions avec le Doyen. En tout cas la situation s'envenime.

Fin du CA : 13h00.

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs